

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMES

NOMBRE DE MEMBRES

- afférents au Conseil : 56
- en exercice : 56

Date de la convocation : 22 mars 2016

Séance du 6 Juillet 2016

L'an deux mille seize et le six juillet, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur le Doyen jusqu'à l'élection de Monsieur le Président.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : ASCHIERI, BALAZUN, BOULLE, CASSEZ, CEPPI, DELHOMEZ, LE BLAY, HENRI, MONCET, OLIVIER, PASOLINI, PIBOU, POUPLOT, BONELLI, CHARABOT, DELLAPINA, DEOUS, GIRAUDON, GOURDON, JABOULET, LEVET, MACARIO, MARCHIVE, PAGANIN, SCHNEIDER, TOSELLO, VIAUD, ALENDA, ATTUEL, BALDEN, BOTELLA, BROCHAND, BRUNETEAUX, CARRETERO, CHIAPINI, GALY, LAFARGUE, LEQUILLIEC, LEROY (H), LEROY (S), PASERO, PIGRENET, POURREYRON, REJOU, RUSSO, VAILLANT, CHEVET, LANTERI, VILLANI.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : BLANC, BOMPAR, CASTEL, CHIRIS, CONIL, VARRONE, FUNEL, DELIA, LACHENMAIER, MOREL, OGEZ, PASQUELIN, ROATTA, CHIKLI, CIMA, DIMECH, FIORENTINO, FOLLANT, LISNARD, LOPINTO, TABAROT

Madame TABAROT donne pouvoir à Monsieur PIGRENET

2016 – 14 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du.....

DU 6 JUILLET 2016

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative aux établissements de coopération intercommunale,

Vu le Code des Marchés Publics notamment son article 22

Il y a lieu de désigner les élus siégeant auprès du Président ou de son représentant à la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes, soit cinq titulaires et cinq suppléants

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 et l'article 22 du Code des Marchés Publics issu de décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes constituées en vue de l'élection des membres de la commission prévues par les dispositions susvisées peuvent être déposées lors de la présente séance, les convocations adressées aux délégués syndicaux ayant indiqué cette possibilité.

Les Candidats sont :

5 Membres titulaires

- * Claude CEPPI
- * François BALAZUN
- * Pascale VAILLANT
- * Jean PASERO
- * Jean-Marc CHIAPPINI

5 Membres suppléants

- * Joël PASQUELIN
- * Claude BLANC
- * Jean-Paul HENRY
- * Patrick LAFARGUE
- * Georges BOTELLA

Après en avoir voté à main levée, le comité syndical approuve la liste suivante à l'unanimité.

5 Membres titulaires

- * Claude CEPPI
- * François BALAZUN
- * Pascale VAILLANT
- * Jean PASERO
- * Jean-Marc CHIAPPINI

5 Membres suppléants

- * Joël PASQUELIN
- * Claude BLANC
- * Jean-Paul HENRY
- * Patrick LAFARGUE
- * Georges BOTELLA

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.

Jérôme VIAUD



Jérôme Viaud

Président du syndicat mixte

En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes